

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – D.U.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU : 17/PFU/181258
DMS : 2328-011/02/2007-091PR
N/réf. : AVL/ah/WMB-2.38/s414
Annexe : 1 dossier comprenant 1 doc. A3

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue des Gerfauts, 11. Demande de permis unique pour le réaménagement de la zone de recul et pour le placement d'un portail d'entrée. **Avis conforme.**
Dossier traité par Mme Fl. Vanderbecq à la D.U. et par Mme C. Leclercq à la D.M.S.

En réponse à votre courrier du 6 juin 2007 sous référence, réceptionné le 6 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 6 juin 2007 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un **avis favorable sous réserve**.

La demande concerne le jardin avant de la villa située au n° 11 de l'avenue des Gerfauts appartenant à un ensemble de trois villas qui ont été classées avec leur jardin par arrêté du 23/11/2000. Le projet vise le réaménagement de la zone de recul devant la villa, actuellement recouverte de gravier, ainsi que le remplacement du portillon en bois par un ensemble en ferronnerie.

Le plan de plantation joint à la demande est très sommaire et n'indique pas les espèces. En raison de la présence du grand cyprès, il s'agira forcément de plantes sciaphytes supportant l'ombre. Une solution doit également être trouvée pour assainir la haie délimitant le jardinet : celle-ci est actuellement en mauvais état en raison de l'ombre projetée par l'arbre. **La Commission demande qu'un plan de plantation détaillé soit soumis à l'approbation de la DMS préalablement au chantier.**

Les pavés seront posés sur une couche de sable stabilisé de 15 cm d'épaisseur sur géotextile. Ils seront posés dans un lit de sable de 5 cm et rejointoyés au sable blanc. **La Commission approuve cette mise en œuvre.** Elle rappelle que les pavés ne pourront en aucun cas être posés dans un lit de ciment, ni rejointoyés avec ce matériau.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président